Guide
D'ACTIVITÉ



Basketball
en fauteuil roulant jeunesse

Les persévérants, c'est la définition de la force et du courage au sein d'une situation qui exige de sortir de notre zone de confort.

Les persévérants,
c'est du dépassement de soi.

arlph Laurentides

IL Y A DE L'ACTIVITÉ *adaptée* DANS L'AIR

POUR L'ATHLÈTE ET/OU PERSONNES À CHARGE.

Ce guide inclut tous les détails concernant les procédures de participation à nos activités.

Nous vous invitons donc à lire ce guide dans son entièreté afin d'optimiser le respect des consignes et assurer une sécurité de tous.

En vous remerciant de votre collaboration, l'équipe de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

Mission

1. Bouger et avoir un mode de vie plus sain et actif dans un climat favorable

2. Chaque cours est une victoire



3. Développer une programmation répondant aux besoins et aux habiletés de chacun à travers un encadrement adapté à chacun

4. Chaque participant se développe à son rythme et à sa façon

Informations sur la session

Basketbell en fauteuil roulant



Les cours de basketball en fauteuil roulant accueil des personnes ayant tous types de handicap, et ce, à partir de 8 ans.

Le basketball en fauteuil est un sport inclusif. Les athlètes utilisent des fauteuils roulants de sport, conçus pour une mobilité optimale, permettant de dribbler, de passer et de tirer.

LIEU

École des Ramilles
1030 rue Gilles Vigneault, Blainville, QC J7C 5N4

DATE

Les samedis du 16 janvier au 27 mars 2027
Relâche : 6 février et 13 mars 2027

Reprise 3 avril 2027

HORAIRE

Cours de basketball en fauteuil roulant: 12 h 15 à 13 h 15

Le rôle de tous



1

Personnel entraîneur

La mission du personnel entraîneur est d'assurer une programmation des activités adaptées aux besoins de tous dans le but de favoriser la réussite, le développement et le dépassement de soi.

2

La personne responsable de l'encadrement clinique

Communique avec le parent ou l'athlète pendant la semaine afin de trouver des stratégies. Avant le premier cours, il vous contacte pour comprendre les besoins.

Offre ensuite un soutien sur le terrain à la personne intervenante, garantissant une expérience sécuritaire et personnalisée pour que les athlètes s'épanouissent pleinement dans leurs activités.

3

Les parents, accompagnateurs ou assistants sportifs

Accompagnent et soutiennent les joueurs durant les activités selon les demandes de l'entraîneur et de l'intervenante. Une vérification d'antécédents judiciaires sera demandée.

Déroulement d'un cours

1. Arrivée au lieu de pratique.



2. Aller voir le personnel entraineur pour donner ma présence.



3. M'installer dans mon fauteuil de basketball



4. Écouter et participer au code de vie.



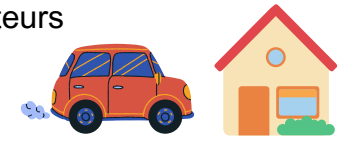
5. Écouter les consignes et les explications des exercices.



6. Participer à ma pratique jusqu'à ce que l'entraineur annonce la fin.



7. Je vais retrouver mes accompagnateurs ou je prends mon taxi afin de retourner à la maison.



LE PERSONNEL ENTRAÎNEUR EST DISPONIBLE LORS DES COURS AFIN DE DISCUTER AVEC VOUS, AU BESOIN.

Équipements nécessaires

Matériel fourni par l’ARLPHL

Les fauteuils de basketball peuvent être prêtés par l’ARLPHL. Une fois le formulaire de prêt rempli, le joueur ou un membre de la famille est responsable du transport de ce fauteuil à chaque cours.



Matériel fourni par l’athlète

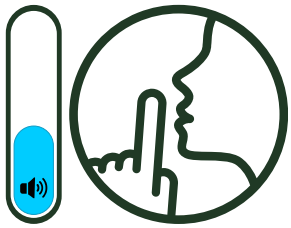
- Vêtement sportif
- Bouteille d’eau

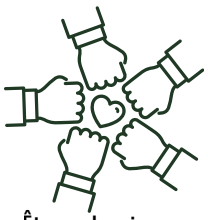


Code de vie

Le code de vie sera présenté à chaque début de cours.


Respecter les autres et le matériel


Parler doucement

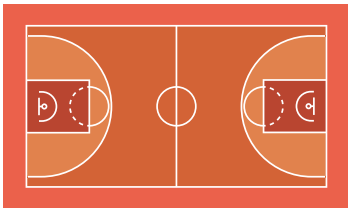

Être un bon joueur


Ne pas pousser ou frapper les autres


Faire attention au matériel


Être sécuritaire


Écouter les consignes


Respecter l'espace


Boire de l'eau




Avoir du plaisir


Je vais m'améliorer




M'excuser à la personne concernée


Faire le bon comportement

Politique de l’ARLPHL

Politique en cas de maladie contagieuse

L’Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL) accorde une grande importance à la prévention des maladies, des troubles de santé et des maladies infectieuses. Afin de s’assurer qu’il y ait le moins de contamination possible dans notre milieu, des protocoles ainsi que des règles strictes en matière d’hygiène sont établis et doivent être respectés.

Symptômes à considérer et politique d'exclusion

Maladie/Trouble de santé	Symptômes	Exclusion
Conjonctivite infectieuse	Oeil rouge, écoulement clair ou jaunâtre, paupières qui peuvent être collées.	Exclusion dès les premiers symptômes, et ce jusqu’à 24 h après avoir reçu la première application d’un traitement ou lorsqu’il n’y a plus d’écoulement.
Gastroentérite	Diarrhée (selles molles ou liquides d'une fréquence accrue) et/ou vomissements.	Exclusion dès les premiers symptômes jusqu'à 48 h après les derniers symptômes. Exclusion pour tous les membres fréquentant cette ressource jusqu'à 48 h après les derniers symptômes.
Poux	Présence de poux sur le cuir chevelu, démangeaisons ou lésions causées par le grattage.	Exclusion dès les premiers symptômes, et ce jusqu'à 24h après avoir reçu la première application du traitement.
Fièvre	Fièvre supérieure à 38 degrés	Exclusion jusqu'à 24 heures après la fin de la fièvre ou après la confirmation que la fièvre n'est pas liée à une maladie contagieuse.
Grippe	Toux creuse, apathie (fatigue et épuisement), mal de gorge, douleur et courbatures, maux de ventre, diarrhée.	Exclusion dès l'apparition de plus de 2 symptômes jusqu'à ce que le membre aille mieux et présente moins de symptômes. Lors de son retour : le port du masque sera obligatoire durant 5 jours ou diminution complète des symptômes.

Politique de l’ARLPHL

Politique de remboursement

L’athlète ou la personne responsable d’une inscription à une activité et/ou événement de l’ARLPHL peut annuler son inscription en envoyant le formulaire approprié.

Le remboursement de la session est possible en cas de :

- Abandon pour des raisons médicales, de limitations ou des raisons personnelles prioritaires : Le coût de l'activité sera remboursé pour tout abandon en lien avec des raisons médicales, de limitations ou des raisons personnelles prioritaires.
- Le remboursement sera fait au prorata des activités non suivies ainsi qu’une pénalité correspondant au plus petit des montants définis par l’OPC soit 50 $ ou 10 % du prix des cours non suivis.
- Se référer au formulaire de remboursement pour les modalités détaillées ;
- Abandon pour un déménagement (changement de municipalité éloignée) : En cas de changement d’adresse qui nécessite un déplacement majeur afin d’accéder à l’activité, un remboursement sera fait au prorata des activités non suivies ainsi qu’une pénalité correspondant au plus petit des montants définis par l’OPC soit 50 $ ou 10 % du prix des cours non suivis ;
- Annulation avant l’événement ou la première journée d’activité : En cas d’annulation avant l’événement ou la première journée d’activité, un remboursement intégral sera effectué sans demande de motifs ;

Prendre note que le remboursement ne prend pas en compte l’affiliation annuelle de 15 $, si applicable. Seul le montant lié à l’activité ou à l’événement sera remboursé.

Pour faire une demande d’annulation écrivez au coordination@arlphl.org

Politique de l’ARLPHL

Annulation par l’organisme

L’ARLPHL se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre d’athlètes n'atteint pas un minimum requis ou pour d'autres contraintes logistiques. Un remboursement complet et sans pénalité sera accordé lorsque l'ARLPHL annule ou modifie, avant le début de la session, l'horaire d'une activité qu’elle organise.

Remboursement d’un cours

L'ARLPHL se réserve le droit d’annuler toute séance d’activités ou d'en modifier les horaires lorsque la situation l'exige. Les athlètes seront alors avisés par courriel ou par téléphone et dans les plus brefs délais. Selon les circonstances, la date de reprise sera utilisée, le cours sera remboursé ou le montant pourra être versé en don à l’organisme, conformément au choix indiqué dans le formulaire d’inscription, notamment dans les situations suivantes :

- Advenant l'annulation d'une séance d'activité pour cause de manque de personnel, avant le début du cours;
- Advenant l'annulation d'une séance d'activité pour une problématique d'accès aux installations de l'activité, avant le début du cours.

Aucun remboursement n’est permis :

- En cas d’absence à une activité ou événement pour des raisons autres que celles afférentes à cette présente politique.
- Si la demande d’annulation est acheminée le jour même de l’événement ou la première journée d’activité.
- Une fois la session ou l’événement terminé : Aucune demande de remboursement ne sera acceptée.
- En raison de force majeure ou de circonstances incontrôlables de cause externe à l’organisme qui se produit une fois la session d’activité débutée (tempête de neige, bris d’équipement, protocole de nettoyage de la piscine, etc.).

Politique de l’ARLPHL

Politique paiement au prorata

L’ARLPHL offre la possibilité aux athlètes de faire une inscription à une activité qui sera calculée sous forme de présence au prorata. Afin d’être éligible à ce type d’inscription, l’athlète doit :

- Être un athlète de haut niveau dans le sport inscrit au sein de l’ARLPHL ;
- Avoir des obligations fixes et justifiables (ex.: Avoir un travail qui requiert la présence de l’athlète une fin de semaine sur deux, garde partagée, etc.) ;
- Remplir le formulaire d’inscription au prorata.

Pour faire une demande de paiement au prorata écrivez au coordination@arlphl.org

L’ARLPHL s’engage à remplir ses obligations mentionnées dans la présente politique dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l’acheminement de la demande d’annulation et de remboursement.

L’ARLPHL vous souhaite une bonne session d’activités !

Questions et réponses

À qui dois-je m’adresser pour des questions en lien avec l’inscription?

Pour toutes questions en lien avec les inscriptions, veuillez communiquer avec l’adjointe administrative ; **info@arlphl.org**

À qui dois-je m’adresser pour des questions en lien avec le paiement?

Pour toutes questions en lien avec le paiement, veuillez communiquer avec Suzie Durand ; **comptabilite@arlphl.org**

Quelles sont les modalités de paiement?

- Virement Interac par courriel :
- SVP, bien indiquer le nom de l'usager et le numéro de facture si vous l'avez.

Adresse d'envoi : **comptabilite@arlphl.org**
Question de sécurité : **Service pour quel organisme**
Réponse de sécurité : **ARLPHLaurentides**

- **Dépôt direct au compte**
  Transit 30023 Succ 815 Folio 0352450

- **Par la poste, pour les chèques ;**
  ARLPHL
  300, rue Longpré
  Saint-Jérôme, Qc J7Y 3G9

- **En personne,** sur rendez-vous au bureau de l’ARLPHL : argent comptant ou chèque personnel. Svp bien identifier le nom du membre dans la description au besoin ainsi que le numéro de facture si vous l'avez.

Questions et réponses

À qui dois-je m'adresser pour des questions en lien avec le déroulement des activités?

Pour toutes questions en lien avec le déroulement des activités, veuillez communiquer avec le personnel entraîneur.

À qui dois-je m'adresser si je ne peux pas être présent à une pratique?

Pour signaler une absence, veuillez communiquer par courriel à **coordination@arlphl.org**

À qui dois-je m'adresser si je veux connaitre la disponibilité des prêts d'équipement?

Pour toutes questions en lien avec la disponibilité des prêts d'équipement, veuillez communiquer par courriel à **coordination@arlphl.org**

Je vis des difficultés au sein du groupe ou avec une personne en particulier et je ne sais pas quoi faire?

Pour tout ce qui concerne l'intervention ou des situations problématiques, veuillez vous adresser à **coordination@arlphl.org**

Pour nous joindre

Politiques importantes

1) Politique de remboursement et prorata

2) Politique sur la confidentialité

Contact

Lien vers notre site web
https://arlphl.org

Coordonnées pour toutes questions

info@arlphl.org /

450-431-3388)

300 Rue Longpré suite 100
Saint-Jérôme,
QC J7Y 3B9

IL Y A DE L'ACTIVITÉ *adaptée* DANS L'AIR

LES PERSÉVÉRANTS

Basketball en fauteuil roulant

arlph Laurentides